AUDIT BUGEAUD
Expertise comptable
Commissariat aux Comptes

APPROCHE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 7 TER, Avenue Marie Louise

94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

18 rue Spontini 75116 Paris | T 01 47 27 26 17 | www.audit-bugeaud.com

Bugeaud
L'audit sur mesure

APPROCHE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association APPROCHE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des investissements ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la comptabilisation des subventions d'investissement s'y rattachant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.
Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 6 avril 2023



AUDIT BUGEAUD
Benoît BERTHOU
Commissaire aux Comptes

Bilan et Compte de résultat Association

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	840	419	421	0,07	701	0,12
Immobilisations corporelles						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	146 378	117 509	28 870	4,87	34 156	5,76
. Autres immobilisations corporelles	601 460	557 557	43 903	7,41	56 042	9,45
. Immobilisations corporelles en cours	12 600		12 600	2,13		
Immobilisations financières						
. Autres	6 700		6 700	1,13	17 500	2,95
TOTAL (I)	***767 978***	***675 485***	***92 494***	15,60	***108 398***	18,28
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Autres	58 824		58 824	9,92	38 768	6,54
Valeurs mobilières de placement	105 467		105 467	17,79	104 946	17,70
Disponibilités	334 515		334 515	56,44	334 753	56,46
Charges constatées d'avance	1 426		1 426	0,24	6 037	1,02
TOTAL (II)	***500 233***		***500 233***	84,40	***484 504***	81,72
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	***1 268 211***	***675 485***	***592 726***	100,00	***592 902***	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. Réserves pour projet de l'entité	208 729	35,22	208 729	35,20
Report à nouveau	121 482	20,50	84 675	14,28
Excédent ou déficit de l'exercice	24 389	4,11	36 808	6,21
Situation nette (sous total)	354 600	59,83	330 211	55,69
Subventions d'investissement	77 325	13,05	61 908	10,44
TOTAL (I)	***431 924***	72,87	***392 119***	66,14
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds dédiés	40 866	6,89	27 236	4,59
TOTAL (II)	***40 866***	6,89	***27 236***	4,59
PROVISIONS				
Provisions pour risques	4 920	0,83	14 469	2,44
Provisions pour charges	10 848	1,83	14 356	2,42
TOTAL (III)	***15 768***	2,66	***28 825***	4,86
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 179	2,22	38 530	6,50
Dettes fiscales et sociales	75 119	12,67	57 790	9,75
Autres dettes	15 870	2,68	43 230	7,29
Produits constatés d'avance			5 172	0,87
TOTAL (IV)	***104 168***	17,57	***144 722***	24,41
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**592 726**	100,00	***592 902***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	6 810		6 255		555	8,87
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	470 828		409 588		61 240	14,95
- Ventes de prestations de services			200		-200	-100,00
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	601 959		567 249		34 710	6,12
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	66 023		78 701		-12 678	-16,10
- Mécénats	6 992		12 404		-5 412	-43,62
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	53 253		14 136		39 117	276,72
Autres produits	5 759		2 280		3 479	152,59
Total des produits d'exploitation (I)	***1 211 624***		***1 090 811***		***120 813***	11,08
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats et charges externes	241 641		253 670		-12 029	-4,73
Impôts, taxes et versements assimilés	10 416		17 068		-6 652	-38,96
Salaires et traitements	722 526		631 466		91 060	14,42
Charges sociales	190 168		133 252		56 916	42,71
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	34 858		79 514		-44 656	-56,15
Dotations aux provisions	4 920		4 469		451	10,09
Autres charges	5 063		6 327		-1 264	-19,97
Total des charges d'exploitation (II)	***1 209 590***		***1 125 765***		***83 825***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***2 034***		***-34 954***		***36 988***	105,82
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	2 712		1 611		1 101	68,34
Total des produits financiers (III)	***2 712***		***1 611***		***1 101***	68,34
CHARGES FINANCIERES:						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***2 712***		***1 611***		***1 101***	68,34
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***4 746***		***-33 343***		***38 089***	114,23
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Sur opérations de gestion			14 717		-14 717	-100,00
Sur opérations en capital	21 083		55 604		-34 521	-62,07
Total des produits exceptionnels (V)	***21 083***		***70 320***		***-49 237***	-70,01
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	1 179				1 179	N/S
Total des charges exceptionnelles (VI)	***1 179***				***1 179***	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	***19 904***		***70 320***		***-50 416***	-71,69
Impôts sur les bénéfices (VIII)	261		170		91	53,53
Total des produits (I + III + V)	1 235 419		1 162 743		72 676	6,25

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 211 030	1 125 935	85 095	7,56
EXCEDENT OU DEFICIT	***24 389***	***36 808***	***-12 419***	-33,73

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	279 553	232 683		
TOTAL	***279 553***	***232 683***		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole	279 553	232 683		
TOTAL	***279 553***	***232 683***		

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'Association Approche est un chantier d'insertion et une ressourcerie.

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois .
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 592 726,21 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 24 388,51 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/03/2023 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC (Autorité des Normes Comptables) n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de la continuité d'exploitation.

Il s'agit de la quatrième application de ce règlement comptable mis en place dès l'exercice 2019 chez Approche.
Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

Comptabilisation des indemnités de fin de carrière (IFC) :

La comptabilisation des engagements en matière de retraite permet de lisser la charge et d'éviter que le résultat ou le budget de l'année du départ à la retraite d'un salarié ne soit impacté à 100 % par l'indemnité de fin de carrière versée au salarié quittant la structure.

Comme il est possible de ne calculer ces engagements que pour certaines catégories de salariés, seules les indemnités relatives aux permanents d'Approche ont été provisionnées.

Le calcul est fonction de l'âge des salariés, de la convention collective applicable, du turn over, de la table des mortalités.

Nous constatons une reprise de provision de 3 508 € en 2022 dans le compte "7815"
A la clôture la provision s'élève à 10 848 € contre 14 356 € à la fin de l'année 2021.

ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Un bail commercial a été signé avec les Ets Poisson pour une durée de 9 ans débutant le 1er janvier 2022 et finissant le 31 décembre 2030. Les installations et agencements de l'établissement de Saint Maur des Fossés sont amortis sur la durée restante de ce bail commercial pour ses locaux d'exploitation.
Un dépôt de garantie de 6 700 € a été effectué dans le cadre du présent bail.

La caution de 17 500 € initialement versée dans le cadre de l'ancien bail signé avec les Ets Poisson a été remboursé à l'Association

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

L'association a bénéficié du versement de reliquats d'aides Urssaf à raison de 776 € pour le site de Saint Maur et 351 € pour le site d'Orly.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 767 978

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	840			840
Immobilisations corporelles	730 685	29 753		760 438
Immobilisations financières	17 500	6 700	17 500	6 700
TOTAL	***749 025***	***36 453***	***17 500***	***767 978***

Amortissements et provisions d'actif = 675 485

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	139	280		419
Immobilisations corporelles	640 488	34 578		675 065
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	***640 627***	***34 858***		***675 485***

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	840	419	421	de 1 à 3 ans
Mat.outillage barbès	73 238	71 056	2 182	de 3 à 7 ans
Mat.outillage orly	43 148	21 336	21 812	de 3 à 5 ans
Mat.outil.product.co barbès	4 711	3 937	774	de 2 à 5 ans
Agencements, aménag. barbès	16 273	16 273	0	de 3 à 5 ans
Agencement, aménagements orly	9 008	4 906	4 102	5 ans
I.g.a.a.d. barbès	366 204	356 393	9 811	de 3 à 9 ans
I.g.a.a.d.orly	5 634	4 041	1 593	de 2 à 5 ans
Travaux accessibilité 2015	30 330	30 330	0	6 ans
Matériel transport barbès	80 724	80 724	0	de 3 à 5 ans
Matériel transport orly	36 516	17 954	18 562	5 ans
Matériel bureau et info.barbès	46 244	43 337	2 907	de 1 à 5 ans
Matériel bureau et info.orly	18 946	14 927	4 020	de 2 à 5 ans
Mobilier barbès	2 113	2 113	0	3 ans
Mobilier orly	14 747	7 738	7 009	de 3 à 10 ans
Immobilisations en c	12 600	0	12 600	Non amortiss.
TOTAL	***761 278***	***675 485***	***85 794***	

Etat des créances = 66 950

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 700		6 700
Actif circulant & charges d'avance	60 250	60 250	
TOTAL	***66 950***	***60 250***	***6 700***

Produits à recevoir par postes du bilan = 58 324

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Autres créances	58 324
Disponibilités	
TOTAL	***58 324***

Charges constatées d'avance = 1 426

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 15 768

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	28 825	4 920	17 977		15 768
TOTAL	***28 825***	***4 920***	***17 977***		***15 768***

Etat des dettes = 104 168

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	13 179	13 179		
Dettes fiscales & sociales	75 119	75 119		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	15 870	15 870		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***104 168***	***104 168***		

Charges à payer par postes du bilan = 59 597

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	4 100
Dettes fiscales & sociales	40 473
Autres dettes	15 024
TOTAL	***59 597***

Informations complémentaires sur le bilan passif

FONDS ASSOCIATIFS

Les subventions d'équipement pour 77 325 € (subventions d'investissements 556 752.08 € - réintégration 479 427 €) correspondent aux engagements d'acquisitions d'immobilisations.

Jusqu'à l'exercice 2009, les subventions d'équipement étaient comptabilisées dans le compte "102600" et n'étaient pas rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles finançaient.

A compter de l'exercice 2009, et pour une présentation du bilan plus proche de la réalité économique, les subventions d'équipement sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles financent.

Il y a eu 36 500 € d'augmentations de subventions d'équipement en 2022 : 32 500 € pour Saint Maur et 4 000 € pour Orly.

Les subventions d'équipements rapportées au résultat au titre de 2022 s'élèvent à 21 083 € dont 20 178 € pour Orly et 904 € pour Saint Maur des Fossés.

FONDS DEDIES

Les fonds dédiés des années antérieures ont été repris au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'ils financent soit 9110.73 € en 2022 dont 2 745.94 € pour Saint Maur et 6 364.79 € pour Orly.

Un nouveau fonds dédié de 22 085 € a été constitué en 2022 pour le financement des grilles qui seront mises en service en 2023.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUE

Les provisions pour risque figurant au bilan au 31/12/2021 pour 14 469.26 ont toutes été reprises.

Seul figure au passif au 31-12-2022 le risque de non recouvrement de la subvention EPT 10 pour 4 920 €

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 470 828

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	470 828	100,00 %
TOTAL	***470 828***	***100.00 %***

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 261

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	2 034		2 034
Résultat financier	2 712	261	2 451
Résultat exceptionnel	19 904		19 904
Participation des salariés			
TOTAL	***24 650***	***261***	***24 389***

Autres informations relatives au compte de résultat

Les comptes de transferts de charges correspondent aux actions de formation prises en charge par Uniformation 28 827 € en 2022 contre 8 969 € en 2021 et à des remboursements de sinistres par les compagnies d'assurance pour 1 178 €.

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	4 080
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	***4 080***

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	3	
Agents de maîtrise & techniciens	6	
Employés		
Ouvriers	33	
Apprentis sous contrat		
TOTAL	***42***	***0***

Annexes aux comptes annuels (suite)

Autres informations complémentaires

Détail des contributions volontaires :

Valorisation du bénévolat en fonction du temps passé en équivalent SMIC + 40 % charges sociales : soit 18 038 heures effectuées par 87 bénévoles 66 femmes et 21 hommes) valorisées à 279 553 €

Les frais kilométriques d'un montant de 3 296 € abandonnés par les bénévoles ont été comptabilisés dans les comptes 625400/754120 conformément au nouveau réglement comptable, les dons en nature de 126€ ont été comptabilisés en 606300/754110 et la mise à disposition de personnel dans le cadre de Mécénats d'entreprises en 621800/754210 pour un montant de 1 533 €

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 58 324

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Divers pdts a recevo(468700)	58 324
TOTAL	***58 324***

Charges constatées d'avance = 1 426

Charges constatées d'avance	Montant
Charges const.avance(486000)	1 426
TOTAL	***1 426***

Charges à payer = 59 597

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn.fts non parven(408100)	4 100
TOTAL	***4 100***

Dettes fiscales et sociales	Montant
Primes à verser(428110)	12 200
Prov. congés à payer(428200)	16 910
Ch.soc.prime a verser (438110)	2 000
Ch.soc.dette cong.a(438200)	5 678
Org.soc.autr.charg a(438600)	3 684
TOTAL	***40 473***

Autres dettes	Montant
Divers charges a pay(468600)	15 024
TOTAL	***15 024***